Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260303-D2026_07-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 03/03/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 26/02/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, LETOURNOUX Isabelle, MIRAMONT Aurélie, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/07 – Budget primitif Assainissement 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **41 000 €**
Dépenses et recettes d'investissement : **54 500 €**

Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le budget primitif Assainissement 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	41 000 €	41 000 €
Section d'investissement	54 500 €	54 500 €

Le Maire
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno